



Comité de quartier de Celleneuve

comitedequartiercelleneuve@gmail.com

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Le vide grenier se déroulera de 8h00 à 12h30.

Les participants au vide grenier s'engagent à respecter le règlement suivant :

1. Les exposants seront accueillis à partir de 7h30 et devront avoir libérés les emplacements avant 14H00.
2. Réservé aux particuliers.
3. Ils s'engagent à laisser propre l'espace public : ni invendus, ni déchets, ni sacs, ni cartons...
4. Vente INTERDITE de boissons, nourritures, animaux, armes.
5. Pas d'inscription préalable : les inscriptions seront prises sur place le jour même ; vous devrez signer la fiche d'inscription qui vous sera distribuée au cours de la matinée. Les mentions de l'identité sont OBLIGATOIRES. L'identité des vendeurs pourra être contrôlée le jour du vide grenier, pensez à vous munir d'une pièce d'identité.
6. Prix des emplacements : Participation libre, vous donnez ce que vous voulez aux organisateurs.
7. UN SEUL emplacement par exposant (maximum 3m x 2m).
8. Laisser libre les allées de passage (2m minimum) et les accès de secours.
9. PAS de véhicule sur le lieu d'exposition (décharger à proximité puis aller se garer).
10. Annulé en cas de pluie.
11. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.
12. La courtoisie est de rigueur ! Le vide-grenier est organisé par des bénévoles qui aiment bien qu'on leur dise « Bonjour » et qu'on leur parle poliment !